



Erreur sur calcul de charges

Par **julien bld**, le **17/01/2019** à **10:22**

Bonjour, rn
je loue un appartement en meublé depuis le 13 janvier 2017.
Seulement, en voulant ré-évaluer le bail (au taux) + les charges, je me rend compte que l'agence n'a pas calculé le bon chiffre des charges.
Elle les a mise à 90€ au lieu de 55€
Je me retrouve donc, en théorie à devoir pas mal d'argent à mes locataires.
Comment remédier à ce désagrément?
....avec un recourt au niveau de l'agence? ... Avenant au bail (recalculant bail/charges)? ...arrangement avec locataires? ...autre?
Merci pour vos conseils rapides.

Par **morobar**, le **17/01/2019** à **10:55**

Bonjour,
S'il s'agit de charges au forfait, vous n'avez rien à faire, vous gardez l'argent.
Vous pouvez aussi me l'envoyer si cela vous gêne [:-)]
Si les charges sont établies au réel, donc avec provisions et liquidations vous risquez la répétition du trop perçu sur les 3 dernières années.
Vous ne pouvez pas exercer un recours envers l'agence qui vous a donné trop d'argent.

Par **julien bld**, le **17/01/2019** à **10:57**

Désolé pour vos finances, mais ce sont des charges établies au réel...et c'est bien ce qu'il me semblait.
rn:)